

Communication du bureau de liaison des syndicats libres des pays de la CECA (Venise, 29 mai 1956)

Légende: Le 29 mai 1956, le bureau de liaison des syndicats libres des pays de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) adresse au président de la conférence des ministres des Affaires étrangères réunie à Venise une résolution dans laquelle elle rappelle ses desideratas en ce qui concerne le Marché commun et l'Euratom.

Source: Archives Nationales du Luxembourg, Luxembourg. Organisations internationales. Conférence intergouvernementale pour le Marché commun et l'Euratom. Conférence des ministres des Affaires étrangères à Venise en mai 1956, AE 7690.

Copyright: Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays. Les documents diffusés sur ce site sont la propriété exclusive de leurs auteurs ou ayants droit. Les demandes d'autorisation sont à adresser aux auteurs ou ayants droit concernés. Consultez également l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL:

http://www.cvce.eu/obj/communication_du_bureau_de_liaison_des_syndicats_libres_des_pays_de_la_ceca_venise_29_mai_1956-fr-15b7aff0-41e9-4da9-b9a6-6ca19a33acea.html



Date de dernière mise à jour: 05/11/2015

Venise, le 29 mai 1956

Communication adressée à M. le président de la conférence des ministres des Affaires étrangères par le bureau de liaison des syndicats libres des pays de la CECA

Les syndicats CISL, groupant 2.600.000 travailleurs des pays de la CECA, vous prient de transmettre à la conférence la résolution suivante qu'ils ont adoptée à l'unanimité à l'issue des réunions tenues à Paris les 25 et 26 mai.

Les organisations participant à la conférence intersyndicale réunie à Paris les 24, 25 et 26 mai 1956 se proposent de procéder à une étude approfondie des différents textes qui serviront de base à la relance européenne.

Toutefois, après avoir évoqué la résolution de Messine, le rapport de l'OECE, intitulé "Possibilités d'action dans le domaine de l'énergie nucléaire", la "Déclaration commune" du Comité d'action pour les États-Unis d'Europe, les résolutions de l'Assemblée commune en date des 16 mars et 11 mai 1956, le rapport du Comité intergouvernemental créé par la conférence de Messine et les résolutions de la CISL et de l'ORE,

la conférence,

Considérant que les ministres des Affaires étrangères seront appelés à prendre le 29 mai, à Venise, des décisions qui engageront l'avenir de l'Europe, approuve complètement les termes de la déclaration commune du Comité d'action pour les États-Unis d'Europe. Les représentants qualifiés du syndicalisme libre qui ont collaboré à l'élaboration de ce document ont fidèlement exprimé les idées et les aspirations du monde du travail, notamment en ce qui concerne l'utilisation exclusivement à des fins pacifiques de l'énergie atomique ainsi que la sécurité de la main d'œuvre et de l'ensemble des populations.

D'autre part, se tournant vers les ministres des Affaires étrangères à la veille de leur prochaine rencontre, la conférence intersyndicale

1) rappelle que les organisations ouvrières souhaitent voir conclure dans les plus courts délais le traité qui instituera le marché commun général et que, en particulier, étant donné la situation énergétique des pays européens et l'ampleur des efforts déployés aux USA et en URSS dans le domaine de l'énergie atomique, la création de l'Euratom ne saurait, sans inconvénients graves pour la paix, le développement économique et le niveau de vie, être encore trop longtemps différée,

2) regrette que le rapport dit de Bruxelles ne fasse aucune allusion à la représentation des travailleurs auprès de la Commission européenne du Marché commun et auprès de l'Exécutif de l'Euratom,

3) demande que, si un Comité consultatif – du genre de celui que prévoit la déclaration commune du Comité d'action – est institué tant pour le marché commun général que pour l'Euratom, ses compétences soient plus étendues qu'elles ne le sont dans le cadre de la CECA et que la représentation des travailleurs y soit plus équitable,

4) réclame, en se référant à l'expérience de la CECA la création d'organismes à compétence économique et sociale étendue, assurant aux travailleurs une participation active sur tous les plans,

5) souhaite que la mise en oeuvre du rapport de Bruxelles comporte les plus larges garanties quant aux différents impératifs de caractère social.

Enfin, la conférence enregistre avec satisfaction les idées développées dans le chapitre 1 de la troisième partie du rapport de Bruxelles. Elle pense en effet qu'en attendant que l'intégration économique s'étende avec le marché commun général à toutes les formes d'énergie, il y a lieu de charger les institutions de la CECA de procéder à des consultations et à des études et de formuler des avis intéressant l'ensemble du secteur énergétique. Il appartiendrait aux institutions de la CECA de contribuer à une coordination et à une harmonisation qui apparaissent comme indispensables dans ce vaste domaine.